



NOTE PORTANT SUR LA REACTUALISATION DES MESURES D'URGENCE SANITAIRES FACE A LA MENACE DES VARIANTS DE LA COVID-19

En application de l'état d'urgence sanitaire et de l'évolution des données épidémiologiques de la COVID-19, le monde traverse une recrudescence de nouveaux cas. De nombreux variants ont été détectés dans notre sous-région y compris la Guinée. Parmi ces variants, les plus virulents sont : **Delta, Alpha, Beta, Gamma et Eta.**

Cette situation est probablement à l'origine de la troisième vague dans notre pays où l'immunité collective n'est pas encore atteinte à cause du faible taux de couverture vaccinale estimée à ce jour à 4%.

Notre taux de positivité est passé de moins de 2% à 11% durant ces derniers jours ; le nombre de malades isolés est passé de moins de 100 à 1035 durant les trois dernières semaines ;

Le nombre de malades dans les services de réanimation est passé de 20 au mois de Juin à 146 au mois de Juillet 2021.

Le nombre de décès dans les CT-Epi est passé de 10 au mois de juin à 60 durant le mois de juillet 2021.

Face à cette situation, la République de Guinée à l'instar des autres pays, a amendé son protocole de contrôle sanitaire comme suit :

1. **Le couvre- feu est ramené de 22 h à 4H du matin ;**
2. **Le respect obligatoire du port des bavettes ;**
3. **Le respect de la distanciation sociale ;**
4. **Le lavage des mains ;**
5. **Le renforcement du contrôle sanitaire dans les points d'entrée des préfectures minières (contrôle PCR et carte de vaccination)**
6. **L'interdiction des regroupements pour des raisons de cérémonies de plus de 50 personnes (mariages, baptêmes, funérailles,...) ;**
7. **Le respect rigoureux des mesures barrières dans les lieux de culte;**
8. **L'interdiction de transfert de corps testé positif à la Covid 19;**